

Advanci® ChapFluid Ciment®



- Grande fluidité
- Compatibilité avec tout type de sols chauffants
- Très bon rendement des sols chauffants
- Facilité et rapidité d'exécution
- Très bonne planéité
- Réseau d'applicateurs agréés
- Économie de ressources naturelles par réduction des épaisseurs
- Chape certifiée QB46
- Conforme à la norme NF EN 13813



CARACTÉRISTIQUES :

- Mortier fluide à base de liant hydraulique préparé en centrale à béton et livré sur le chantier en camion-malaxeur.
- Respect de la plage d'étalement donnée.
- Mortier destiné à la réalisation de chapes adhérentes (sauf sur dallage sur terre-plein), désolidarisées ou flottantes (sur isolant phonique et/ou thermique), en intérieur de bâtiments.
- Aptitude à l'emploi avec tout type de sols chauffants.
- Dans le cas où un renforcement est nécessaire (notamment cas des planchers chauffants), Advanci ChapFluid® Ciment peut-être renforcé de fibres structurales, en substitution du treillis soudé (se référer à l'Avis Technique correspondant).
- Retrait limité.

- Planéité et aspect de surface répondant aux exigences des sols collés : revêtements plastiques ou textiles, carrelages et parquets.
- Conductivité thermique compatible avec un sol chauffant.
- Long maintien de rhéologie.
- Non combustible.
- Deux gammes disponibles : pour plancher chauffant ou hors plancher chauffant.

Domaine d'application

- Types de bâtiment :

- maisons individuelles et locaux annexes
- habitats collectifs, bureaux, bâtiments tertiaires et publics

- Usages :

- chapes destinées à recevoir un revêtement de sol (carrelage, moquette, parquet, plastique...)
- utilisables dans les locaux humides (salle de bain, ...)
- en neuf ou en rénovation, réhabilitation de planchers anciens

- Applications :

- chapes adhérentes,
- chapes désolidarisées sur film polyéthylène,
- chapes désolidarisées sur isolant.

Dans le cas de planchers chauffants :

- à eau chaude, utilisant des tubes en matériau de synthèse noyés dans le béton (conformément au DTU 65-14),
- réversibles : chauffants / rafraîchissants (conformément au Cahier des Prescriptions Techniques du CSTB 3164).
- par câbles électriques enrobés dans le béton (conformément au DTU 65-7 et au Cahier des Prescriptions Techniques du CSTB 3606).





*La fluidité du mortier est contrôlée et ajustée par ajout d'eau si nécessaire, en conformité avec les documents techniques.
Tout ajout d'autres produits sur chantier est interdit.*

Précautions d'emploi

- Respecter les préconisations des règles professionnelles ou des DTA correspondants.
- Si des canalisations passent sur le support, mettre en œuvre **CXB® Ravoilage** jusqu'au niveau supérieur de ces canalisations.
- Pour les chapes flottantes, les isolants admissibles sont indiqués dans les Règles Professionnelles.
- Pour les planchers chauffants :
 - vérifier la fixation et l'étanchéité des tuyaux et le parfait emboîtement des plaques d'isolant.
 - possibilité de mettre en place un treillis soudé minimum de mailles 100 x 100 mm à 325 g/m² ou de commander une chape renforcée de fibres.
- Pour les planchers chauffants, il est conseillé de réaliser un joint de fractionnement supplémentaire nécessaire pour séparer les zones froides des zones chaudes (par exemple entre une chambre et un salon ou entre différents circuits de chauffage).
- Une bande périphérique compressible doit être fixée tout le long des parois des locaux et des huisseries, ainsi qu'autour des éléments verticaux tels que : poteaux, fourreaux de canalisations, réservations.
- L'épaisseur minimale de la bande compressible est fonction de la destination de la chape ; elle est fixée dans les règles professionnelles à 5 ou 8 mm.
- Prévoir des joints de fractionnement :
 - pour les planchers chauffants, entre 40 et 80 m² avec une longueur maximale de 12 m, suivant les produits,
 - dans les autres cas, entre 60 et 100 m² avec une longueur maximale de 15 m, suivant les produits.
- Matérialiser le niveau de la chape en disposant des piges à intervalles réguliers.
- Respecter les épaisseurs définies selon les règles professionnelles ou les DTA correspondants (3 à 5 cm selon les applications).
- Conditions nécessaires pour la mise en œuvre du mortier :
 - bâtiment clos et couvert, vitrages posés et opacifiés,
 - température ambiante comprise entre 5°C et 30°C,
 - tous les travaux de préparation doivent être terminés avant le coulage,
 - les cloisons supérieures à 150 kg/m doivent être réalisées avant coulage,
 - dans le cas de plancher chauffant à eau, il convient de vérifier l'étanchéité du système avant coulage.



PRINCIPE GÉNÉRAL DE MISE EN ŒUVRE

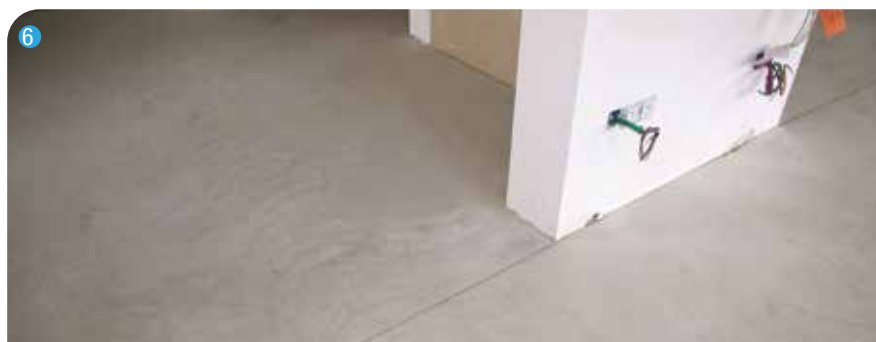
- Le coulage s'effectue à la pompe en commençant par le point le plus éloigné de la sortie (photo ①).
- Le mortier doit venir affleurer les pignes.
- Pour parfaire la planéité, dresser la chape en 2 passes croisées avec une barre de finition, puis éventuellement avec un balai débulleur (photos ② et ③).



- Lors du passage de la barre de finition, renforcer la chape dans les angles saillants et au rétrécissement entre 2 zones plus larges, avec un panneau en treillis de fibres de verre (maille 10 x 10 mm) (photo ④).



- A l'avancement de la finition, appliquer le produit de cure défini dans les règles professionnelles ou les DTA correspondants. (photo ⑤).
- Après le coulage, protéger la chape :
 - pendant le premier jour, d'un ensoleillement direct et des courants d'air,
 - pendant 3 à 4 jours, de toute charge fixe.
- Réaliser les joints par sciage s'ils n'ont pas été incorporés avant le coulage (photo ⑥).
- Selon le procédé, éliminer la pellicule de surface après durcissement.
- Effectuer un dépoussiérage avant la pose du revêtement.

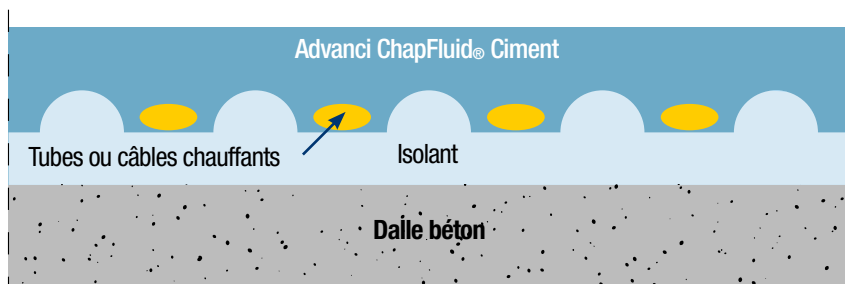


Pose du revêtement de sol

- **Advanci ChapFluid® Ciment** doit obligatoirement recevoir un revêtement de sol.
- Tous les revêtements d'une chape ciment traditionnelle précisés dans le DTU 26.2 sont admis.
- Avant pose du revêtement de sol, une mesure d'humidité résiduelle doit être réalisée.
- Les différents revêtements de sol sont posés directement après une simple application d'un primaire pour support poreux.

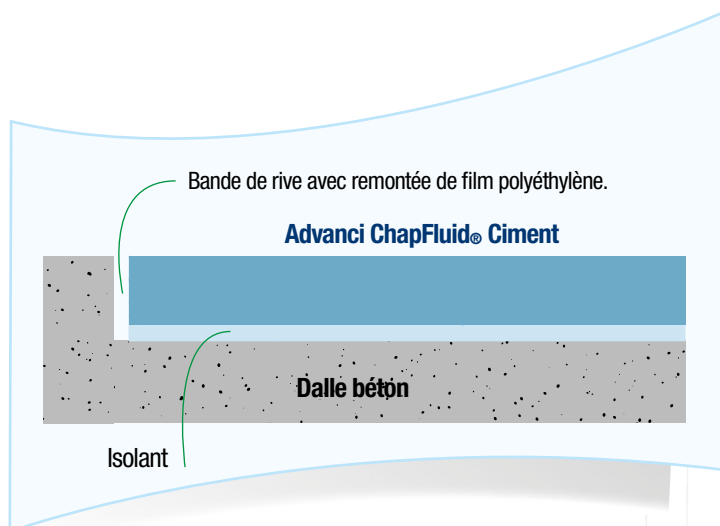
Avantages

- Facilité et rapidité de mise en œuvre.
- Possibilité de coulage de surfaces importantes en une seule fois.
- Réduction du temps d'exécution par rapport à la réalisation d'une chape traditionnelle.
- Très bonne planéité assurée par simple égalisation et sans effort.
- Circulation piétonne possible 24 heures après le coulage.
- Excellent comportement aux impacts.
- Bonne tenue à l'eau permettant une utilisation dans les locaux humides ainsi qu'en plancher chauffant / rafraîchissant.
- Compatibilité avec les colles et mortiers de pose pour chape traditionnelle.
- Epaisseur réduite permettant une économie de ressources naturelles et une réduction des émissions de CO₂ sur le chantier.
- Permet un usage en rénovation avec des réservations restreintes.



Avantages particuliers aux planchers chauffants

- Parfait enrobage des tuyaux et câbles des systèmes de chauffage.
- Faible inertie et bonne conductivité thermique.
- La procédure de mise en chauffe peut débuter entre 7 et 14 jours après le coulage.



Avantages particuliers aux chapes flottantes sur isolant thermique et/ou acoustique

- Cette solution répond aux exigences de la réglementation en vigueur.
- Réduction importante du bruit d'impact.

Cemex France est engagé en faveur du développement durable grâce à sa politique d'entreprise fondée sur la norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).



Contrôle Qualité

- La fabrication d'**Advanci ChapFluid® Ciment** est effectuée à partir de centrales qualifiées.
- Les opérations de contrôle des produits **Advanci ChapFluid® Ciment** portent sur :
 - l'étalement,
 - les résistances en compression et en flexion,
 - le retrait.
- Des procédures de contrôle, de la réception des matières premières à la fabrication en centrale, apportent une garantie de qualité.

Réseau experensol®

Les entreprises membres du réseau experensol® sont qualifiées et reconnues par Cemex pour leur aptitude à mettre en place, selon les règles de l'art, les chapes fluides commercialisées par Cemex et dans le respect des règles de sécurité et de



l'environnement. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site Cemex à la rubrique experensol®.

Votre sécurité est notre priorité

Le mortier fluide est un matériau naturel en cours d'évolution. Certains de ses constituants (liants et adjuvants) peuvent provoquer, lors de sa mise en œuvre, des brûlures, des allergies ou des rougeurs en cas de contact prolongé avec la peau et les yeux. Il est donc recommandé de se protéger, lors de la manipulation des mortiers, en portant des protections adaptées (bottes, vêtements imperméables, gants, lunettes...)

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter notre fiche InfoPratic :

"Maniez le béton en toute sécurité"

Cette fiche est consultable dans nos unités de production et sur www.cemex.fr



Pour plus d'informations,
rendez-vous sur cemex.fr
ou en scannant le QR code ci-dessus.



Cemex France Services - 13 rue du Capricorne - Parc ICADE - 94150 Rungis
Tél.: 01 49 79 44 44 - Fax : 01 46 87 50 82
www.cemex.fr


Construire un avenir meilleur

Suivez-nous sur

